

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2016

DÉBROUSSAILLEMENT - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE2

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« 2° Au début du 4°, sont ajoutés les mots : « Dans les zones à urbaniser ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.